

Infos Sud Education Calvados

Supplément 1 au n° 50 - Janvier 2011

Spécial Lycées Professionnels - La rentrée 2011...

Sommaire :

- Edito - page 1
- Bilan Rentrée LP - page 2
- CAPA sur l'avancement des PLP pages 2 et 3
- La Boîte à Outils LP - page 4
- Prévisions CTPA - encart central
- DGH LP - encart central



Si on se contente de prendre l'addition finale : moins 6 postes de PLP en Basse-Normandie, la facture paraît raisonnable.

Mais si on y regarde de plus près :

- Selon les LP, l'addition sera de + 5 à - 5 postes !
- Le Calvados aboutit à un jeu à somme nulle (- 1 heure sur le total des heures postes).
- La Manche gagne 83 heures soit environ 4.5 postes.
- L'Orne, la grande perdante, rend 10.5 postes soit 190 heures d'enseignement
- Les HSA augmentent de 683.27 heures soit 38 équivalents temps plein !
- Les HSA représenteront 220 équivalents temps plein à la rentrée 2011 !
- Les HSA représentent pour la rentrée 14% de la DHG soit + 2,2 % par rapport à la rentrée 2010 ! Soit environ 2.5 HSA par PLP.



Faut-il rappeler qu'une seule HSA peut être imposée statutairement par PLP : plus que jamais, REFUSONS LES HSA !

L'Orne est de plus en plus désertifiée : les services publics d'éducation ne doivent-ils pas être à la portée de tous. Les jeunes ornaïses seront-ils un jour tous obligés d'intégrer les internats des départements voisins ?

Cette dotation est conforme à la politique de régression sociale, purement comptable du gouvernement du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Il ne faut pas oublier les suppressions de postes dans le second degré en Basse-Normandie, les collèges rendent 98 postes, les lycées 44 et les LP 6. Cette année c'est au tour des collèges ...



Bilan de rentrée 2010 pour les lycées professionnels du Calvados

Un bilan catastrophique dans l'ensemble. Pour la majorité des lycées, des problèmes d'emplois du temps ont repoussé la rentrée effective à pratiquement 1 mois. Les mêmes raisons sont évoquées à chaque fois: la difficulté de la mise en place des heures d'accompagnement personnalisé. La non maîtrise de l'outil informatique par des directions rendues incompétentes par un turn over des personnels.

Ainsi, en même temps, plusieurs établissements comme Doucet ou Arcisse de Caumont voient depuis quelques temps toute la direction de l'établissement changer, proviseur, proviseur adjoint, secrétariat de direction, intendant, chef de travaux, CPE,... Cette décapitation des établissements rend l'application des nouveaux textes et directives compliquée et surtout conflictuelle dans la mesure où les conditions de travail se dégradent à toute vitesse pour les enseignants. En effet la solution souvent utilisée par ces directions erratiques et débordées est à chaque fois de demander aux enseignants de prendre en charge l'organisation, les plannings, la gestion de la mise *en place de ces mesures (AP, projets, visite de stages, CCF, oraux...)*.

D'autre part le recrutement des bac Pro 3 ans instaure des classes de secondes très nombreuses (30 à 32 élèves) et qui plus est avec des métiers différents quand le nombre n'est pas suffisant par section. On se trouve donc confrontés, par exemple pour le suivi des stages, à n'avoir aucune heure libérée quand les élèves partent de façon décalée. Dans ce cas quid des visites de stage, et surtout quid de la certification en première quand les temps de cours n'auront pas été les mêmes pour tous à la date de l'examen.

Autre nouveauté de la rentrée: le Conseil pédagogique dont le rôle reste flou et qui, dans beaucoup d'établissements, a été instauré de façon autoritaire par les proviseurs. Or il a été rappelé que ce conseil était une nouvelle instance consultative de l'établissement et qu'à ce titre il devait être mis en place au travers du CA et devait être régi par un règlement intérieur qui définissait ses domaines de compétences; que par ailleurs ses membres seraient choisis parmi des volontaires et en aucun cas désignés arbitrairement par la direction.

Bref, une fois de plus la rentrée s'est très bien passée!!!

CAPA sur l'avancement des PLP

Déclaration de Sud Education - Lundi 13 décembre 2010

La rentrée 2010 confirme nos craintes de voir le service public d'éducation nationale sévèrement écorné et ce n'est pas le courrier de notre ministre qui demande aux services rectoraux de trouver des leviers pour supprimer des postes d'enseignants qui va nous rassurer.

Dans les lycées professionnels les conditions de travail n'ont jamais été aussi difficiles avec le fameux BAC PRO 3 ans et son florilège de problèmes :

A titre d'exemple nous citerons quelques dysfonctionnements :

- **Difficultés** de plus en plus réelles de trouver des terrains de stage en classe de seconde professionnelle, les élèves sont très jeunes et sans savoir professionnel
- **Classes de plus en plus hétérogènes** : dans une même classe de première professionnelle les élèves proviennent de seconde ou première générale, de seconde professionnelle, de terminale BEP avec réussite ou non du BEP, et de CAP, comment fait-on pour enseigner correctement dans ces conditions ?

- **La certification BEP en CCF** qui dans certaines matières se révèle une véritable « usine à gaz » avec la réalisation d'une multitude de fiches pour les élèves et une évaluation qui nécessite un surcroît de travail pour les enseignants sans moyens supplémentaires. De plus les instructions de certification arrivent au compte goutte et généralement hors des délais. Comment préparer correctement les élèves à cette certification, et au baccalauréat professionnel en parallèle sachant que l'échec à la certification n'est pas un frein à leur passage en classe de terminale ?

- **La formation et l'évaluation du « Sauveteur Secouriste du Travail »** pour les élèves de baccalauréat professionnel et de CAP sont laissées à l'abandon, malgré les demandes, au jour d'aujourd'hui, aucune formation de secourisme n'a pu être mise en place dans la plupart des établissements cette année.

- **Les stagiaires**, ces collègues se mobilisent de plus en plus contre des conditions intenable de rentrée dans le métier, avec une formation insuffisante et l'absence de cadrage national des procédures de titularisation. Nous soutenons pleinement cette mobilisation qui fera, l'objet d'une intersyndicale nationale à notre initiative.

La mastérisation génère des dysfonctionnements et de la souffrance au travail. Cette réforme au delà de l'objectif de suppression de 16 000 postes, marque aussi un profond mépris pour les métiers de l'enseignement. Elle va, dans le cadre des suppressions de postes, développer un vivier de précaires, ceux qui seront reçus au Master et collés au concours. Nous revendiquons toujours l'abrogation de la mastérisation, le retour à un recrutement à la licence.

En résumé la succession de réformes imposées par le ministère poussées par des impératifs de réductions des coûts est intolérable, mal préparées et imposées dans l'urgence créent un état de stress permanent du personnel enseignant.

L'élève n'est plus au centre du système éducatif, il est devenu un produit, une marchandise, comme les personnels de l'éducation, enseignants et non enseignants. Les élèves et leur famille font par million les frais de votre réforme.

En ce qui concerne directement cette CAPA Nous tenons à rappeler que l'avancement d'échelon, tel qu'il est pratiqué est d'une lourdeur administrative et incompréhensible par la majorité des intéressés. Pourtant c'est ce système qui détermine l'évolution de leurs salaires.

De fait il repose exclusivement sur deux notations subjectives :

- **Une note administrative**, arbitraire donnée par une seule personne, qui malgré des mesures « d'harmonisation » reste souvent absurde et caricaturale.

- **Une note pédagogique**, qui rejoint le ressenti de la note administrative par l'absence de concertation et l'inégalité engendrée par la disparité des traitements entre les disciplines.

Il suffit d'observer les différences de notation pédagogique d'une discipline à l'autre ou les différences de notation administrative d'un établissement à l'autre, pour comprendre ce sentiment vécu comme une injustice par les personnels qui s'en ressentent victimes.

**Une carrière commencée « au grand choix »
à toutes les chances de finir « au grand choix » !**

**Une carrière commencée « à l'ancienneté »
à toutes les chances de finir « à l'ancienneté » !**

Nous avons créé une **BOÎTE A OUTILS** sur les différents textes officiels qui régissent notre statut et l'environnement des lycées professionnels.

Elle est sur le site de **SUD Education Calvados**.

Vous pouvez aussi en faire la demande à :
Eric Moisseron - moisseron.eric@9online.fr

Vous y trouverez entre autre les liens sur le :

- **Code de l'éducation**

- **Ensemble des textes concernant l'enseignement professionnel.**

- **Statut PLP** Décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 version consolidée au 10 septembre 2010.

Appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat.

- **Le professeur principal** Circulaire n°93-087 du 21 janvier 1993 - *Indemnité de professeur principal.*

- **Encadrement des périodes en entreprise** BO n° 25 du 29 juin 2000 : C. n° 2000-095 du 26-6-2000

- **Indemnité pour fonction d'intérêt collectif** Décret n° 2010-1065 du 8 septembre 2010 - *Montant de l'indemnité : Arrêté du 8 septembre 2010 NOR : MENF1019190A.*

- **Accompagnement personnalisé** Arrêté du 10-2-2009 - *J.O. du 11-2-2009 : Enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel - Bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009 et Bulletin officiel spécial n°9 du 15 octobre 2009 sur la rénovation de la voie professionnelle.*

- **Oral du bac pro** Arrêté du 18 février 2010 relatif à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel note de service n° 2010-049 du 1-4-2010.

- **Fonctionnement EPLE** Décret n°2010-99 du 27 janvier 2010.

Infos Sud Éducation Calvados

Dispensé de timbrage

CAEN CC

SUD ÉDUCATION CALVADOS
7 Avenue de Cambridge
14200 Hérouville Saint Clair
02 31 24 23 36



Déposé le 28 janvier 2011

Bulletin supplément 1 au n°50 de janvier 2011

Directrice de la publication : Nicole Auxépales

Trimestriel

Prix public : 1 euro le n°.

CPPAP: 0111 S 05665

ISSN: 2101-6534

Imprimé par nos soins

Permanences au local

Lundi de 14h à 17h
mardi de 14h30 à 17h30
mercredi de 14h à 17h
jeudi de 9h à 17h
Vendredi de 14h à 17h

Pour contacter vos élus

PLC : denis.leclerc@voila.fr
PLP : moisseron.eric@9online.fr
PE : nicole.auxepales@laposte.net

